

& Power Co. de faire une réduction de 25% sur le prix à être chargé aux contribuables du Quartier St-Paul, en vertu du contrat intervenu entre l'ancienne municipalité de la Côte St-Paul et la Cie Montreal Water & Power.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport et de faire rapport au Conseil, en conséquence.

26.—(22169) Et advenant midi, le Bureau procède à l'ouverture des soumissions pour la fourniture d'une pompe-centrifuge de 24,000,000 de gallons.

Les soumissions suivantes sont ouvertes en présence des parties intéressées:—

	Soumission.	Chèque- Dépôt.
1. John McDougall Cal. Iron Works	\$39,051.00	\$3,950.00
2. E. Laurie & Co.	47,775.00	4,777.50
3. R. D. Wood & Co.	40,000.00	Rejetée. Pas de chèque

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef, pour tabulation et rapport et de déposer les chèques de dépôt au bureau du Trésorier de la Cité.

27.—Soumise une requête pour bref de "certiorari" contre la Cité de Montréal, à la demande de M. H. Bishinsky.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport.

28.—(22033) Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur les soumissions reçues pour la conduite en acier de la Station de Pompe du Bas-Niveau.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: D'accorder le contrat aux plus bas soumissionnaires, MM. Laurin & Leitch Co., au prix de \$17,646.63, d'autoriser la remise du dépôt de M. Alfred Pion, et d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité à signer le contrat à intervenir.

29.—Soumise une réclamation de MM. Hyde & Sons, Ltd., en rapport avec le contrat Harris, pour la construction de l'égout de Notre-Dame de Grâces.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De référer au Département en Loi pour opinion finale sur l'aspect légal de la cause de la Harris Construction Co. et à l'Ingénieur en Chef pour rapport clair et final sur la position de la Compagnie Harris vis-à-vis la Ville.

30.—Soumis un rapport du Trésorier de la Cité, transmettant des copies de résolution et protêt signifiés par la Commission Scolaire de St-Grégoire le Thaumaturge, en rapport avec l'achat proposé de \$150,000.00 de débetures.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport.

31.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Qu'une demie du salaire de MM. Edgar Gauvin et E. de L. de Beaumanoir soit payée à leur famille durant leur absence à la guerre.

32.—(21078) Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, recommandant de donner instructions à la Montreal Water & Power Co. de poser une conduite d'eau, pour alimenter la partie de la rue Isabeau, comprise entre les rues Drolet et St-Denis.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Power Co. be ordered to reduce by 25% the price charged to the rate-payers of St. Paul Ward, in accordance with the terms of the contract entered into between the former Municipality of Côte St. Paul and the Montreal Water & Power Co.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That said report be approved and that a report be made to Council accordingly.

26.—(22169) And at noon, the Board proceeded to open the tenders for a 24,000,000 gallons centrifugal pump.

The following tenders were opened in the presence of the interested parties:

	Tender	Deposit cheque
1. Jno. McDougall Cal. Iron Works	\$39,051	\$3,950.00
2. E. Laurie & Co.	47,775	4,777.50
3. R. D. Wood & Co.	40,000	rejected. no cheque.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the same be referred to the Chief Engineer for tabulation and report, and that the cheques be deposited with the City Treasurer.

27.—Submitted a petition for "certiorari" summons against the City of Montreal, at the request of Mr. H. Bishinsky.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department for a report.

28.—(22033) Submitted a report from the Chief Engineer, anent the tenders received for a steel conduit at the Low Level Pumping Station.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the contract be awarded to the lowest tenderers, Messrs. Laurin, Leitch & Co at the price of \$17,646.63; that the refund of Mr. Alfred Pion's deposit be authorized, and that His Worship the Mayor and City Clerk be requested to sign a contract accordingly.

29.—Submitted a claim from Messrs. Hyde & Sons, Ltd., in connection with the Harris contract, for the construction of a sewer in Notre-Dame de Grâces Ward.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department with instruction to give a final opinion on the legal aspect of the case of the Harris Construction Co. and to give also a clear and final opinion to the Chief Engineer re position of the Harris Co. towards the City.

30.—Submitted a report from the City Treasurer, transmitting copies of resolution and protests served by the School Commission of St-Grégoire le Thaumaturge, in connection with the proposed purchase of \$150,000 of bonds.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department for a report.

31.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That half of the salary of Messrs Edgar Gauvin and E. L. de Beaumanoir be paid to their family during their absence at the war.

32.—(21078) Submitted a report from the Deputy Chief Engineer, recommending that instructions be given to the Montreal Water & Power Co. to lay a water conduit, in order to supply that part of Isabeau street, comprised between Drolet and St. Denis streets.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was